

Atlas des zones inondables : vallée de la Grosne de Germolles à Malay



Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Pièce n°	Approuvé le	Signature du/de la président-e
1-5	16 novembre 2022	Vu la délibération N°2022-11-08 approuvant le PLUi le 16 novembre 2022, Monsieur Antonio PASCUAL, Président de la c.c.S.c.c. 



BISSY-SUR-FLEY	LE PULEY
BURNAND	ROSEY
BUXY	SAINT-BOIL
CERSOT	SAINTE HELENE
CHÂTEL-MORON	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
CHENÔVES	SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	SAINT-MARTIN-D'AUXY
CULLES-LES-ROCHES	SAINT-MARTIN-DU-TARTRE
FLEY	SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS
GENOUILLY	SAINT-PRIVE
GERMAGNY	SAINT-VALLERIN
GRANGES	SANTILLY
JULLY-LÈS-BUXY	SASSANGY
MARCILLY-LES-BUXY	SAULES
MESSEY-SUR-GROSNE	SAVIANGES
MONTAGNY-LES-BUXY	SERCY
	VAUX-EN-PRE
	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE

**ATLAS DES ZONES INONDABLES
DE LA REGION BOURGOGNE**

VALLEE DE LA GROSNE

**DE GERMOLLES
A MALAY**

MARS 1997



ATLAS DES ZONES INONDABLES DE LA REGION BOURGOGNE

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET

L'atlas des zones inondables de la région Bourgogne a pour objet de porter à la connaissance des collectivités locales et du public les éléments d'information disponibles sur les risques d'inondation, sous forme de textes et de cartes. Sa publication intervient dans le cadre de la politique générale de prévention des risques, et du plan décennal d'entretien des rivières arrêtée par le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire du 24 janvier 1994.

L'Etat et la région Bourgogne ont décidé d'inscrire cette action dans le Contrat de Plan 1994/98, en considérant qu'à l'exception de la Saône, l'Yonne et la Loire, l'information sur le risque d'inondation n'était pas accessible à tous.

L'atlas prendra la forme d'une série de cahiers par bassin versant. Il est établi à partir de relevés de crue pour les événements les plus récents qui correspondent souvent à des phénomènes se produisant dix fois au moins par siècle (fréquence décennale). Pour les grandes inondations, le travail a été réalisé à partir d'archives pour les documents les plus anciens (1866, 1910, 1955, 1965) ainsi que par la recherche de témoignages, photos, articles, repères et enquête sur le terrain pour les événements plus récents. Ce travail n'est donc ni exhaustif, ni parfait, mais représente "l'état de la connaissance" à l'époque de l'édition.

L'atlas des zones inondables s'inscrit dans la perspective de la loi du 22 juillet 1987 qui précise que **"les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis (...). Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles."**

C'est un document d'information qui doit se traduire :

- par une préservation active des possibilités de débordement des rivières, en limitant les constructions et aménagements dans le lit majeur des cours d'eau et en évitant ainsi l'aggravation des phénomènes à l'amont et à l'aval des zones modifiées par les aménagements,
- par une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, au travers des règles d'occupation des sols fixées par les collectivités locales et l'Etat, et dans le contrôle strict des projets de construction en zone inondable
- par une utilisation pour les décideurs publics et tous les acteurs socio-économiques : agriculteurs, urbanistes, aménageurs, particuliers, associations...

Il doit favoriser une conciliation entre la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

CONTENU DE L'ATLAS

L'atlas comporte pour chaque vallée :

- une notice explicative
- une carte de repérage à l'échelle du 1/200.000 ème
- une série de cartes thématiques sur fond IGN à l'échelle du 1/12.500e figurant les plus hautes eaux connues , et éventuellement des repères correspondant à d'autres crues caractéristiques. Cette indication des plus hautes eaux connues par un a plat bleu a été volontairement reportée sur un fond topographique récent , même si certains aménagements ont pu réduire - ou accroître - l'inondabilité des terrains. Les moyens disponibles ne permettent pas, sauf étude spécifique portée à notre connaissance, de corriger les informations anciennes.

Il n'a pas été possible, à partir des informations disponibles de définir une carte d'aléa déterminant un zonage du danger en fonction notamment de la profondeur de la submersion et de la vitesse de l'eau.

Ces cartes ne constituent pas un nouveau document réglementaire, même si certains documents minute utilisés pourraient tout à fait permettre une cartographie de type plan de prévention des risques institué par la loi du 2 février 1995.

Par contre, leur prise en compte dans les projets d'urbanisme ou d'infrastructure est indispensable. Il vaut mieux éviter de prendre des risques d'inondation, dont le coût économique et le "poids des larmes" sont toujours trop élevés.

UN SCENARIO CATASTROPHE STANDARD

L'atlas des zones inondables correspond à un scénario déjà observé et toujours susceptible de se reproduire à l'identique, voire en plus grave. Les informations utilisées proviennent du recoupement de deux ou trois événements au cours des 130 dernières années. Des repères de crues anciennes, plus importantes encore, sont parfois retrouvés.

L'espace inondable ne prend pas en compte la construction ultérieure de digues de protection. L'emplacement de celles-ci est simplement mentionné. Ce choix délibéré n'est pas fait pour donner un sentiment d'insécurité. L'expérience récente montre simplement que l'entretien des digues n'est pas toujours assuré de façon parfaite, au risque donc d'une submersion locale. La deuxième raison est qu'une crête de digue est définie par rapport à un événement de référence, et ne constitue pas une protection absolue.

A l'échelle des bassins versants de plusieurs centaines de km², à fortiori pour les plus grands, et pour les événements pluviométriques générateurs des grandes crues, les modifications de l'occupation du sol ne paraissent pas à l'origine d'une augmentation du ruissellement. C'est l'ensemble du bassin versant qui contribue au ruissellement par saturation quasi-complète des sols par des épisodes pluvieux très intenses ou de longue durée.

L'imperméabilisation des sols du bassin de l'Arroux a un impact négligeable sur les débits, même pour un événement orageux.

Par contre, la rectification des cours d'eau depuis le 19^e siècle, l'amélioration du réseau de fossés d'assainissement agricole ont contribué à l'accélération du transfert des crues, et donc à l'accroissement du maximum.

Chaque crue établit un record susceptible d'être dépassé.
--

C'est pourquoi la meilleure prévention vis-à-vis des crues est d'abord de ne pas occuper l'espace inondable connu par des activités à forte valeur immobilisée.

REGIME HYDROLOGIQUE

Bassin Versant

La Grosne est le plus grand affluent en rive droite de la Saône en Bourgogne, avec un bassin versant de 1200 km² pour un linéaire de 80 km. Ses principaux affluents sont la Noue, le Valouzin, la Guye et le Grison.

La Grosne naît en fait de la confluence de trois petites rivières descendant des monts du Beaujolais, à 1000 m d'altitude. La Grosne Occidentale, la Grosne et le Grosne Orientale sont de véritables torrents à pente rapide. Le faciès se modifie brutalement en amont de Clermain : la vallée s'élargit et la pente s'adoucit. Le lit majeur ne cesse de prendre de l'extension jusqu'à la Saône à 175 m d'altitude.

Un large éventail de formations géologiques est traversé; du socle cristallin aux formations de Bresse en passant par les calcaires datés de l'ère secondaire. L'importance des formations peu perméables favorise le ruissellement. Or la pluviométrie très élevée de l'amont du bassin versant, plus d'un mètre d'eau par an, se traduit souvent par des pluies intenses. Il s'ensuit des crues particulièrement brutales.

Les crues

L'hydrologie du bassin de la Grosne est connue par trois stations de mesure :

- Les Chambosses, sur la Grosne, près de la source dans le département du Rhône.
- Cluny, sur la Grosne.
- Corcelles, sur la Guye.

La station de Cluny, installée en mars 1968, est située en amont de la confluence avec la Guye. Elle donne des débits instantanés maximums aux dates suivantes :

- le 18 mai 1983 : $Q = 78 \text{ m}^3/\text{s}$
- le 6 octobre 1993 : $Q = 77 \text{ m}^3/\text{s}$
- le 13 novembre 1996 : $Q = 83 \text{ m}^3/\text{s}$

Ces trois débits correspondent à des fréquences trentennales

Chaque événement est issu d'événements pluviométriques de caractéristiques différentes :

Pluie exceptionnelle après une longue période de sécheresse en 1996.

Pluie forte après une période de précipitations soutenues saturant les sols en 1983 et 1993.

La comparaison des graphiques de crue de ces trois événements ne permet pas de montrer une accélération de la montée des eaux au fil des années.

Il est à noter l'importance du lit majeur de la Grosne qui stocke un volume d'eau considérable et tend à écrêter les crues. **Sa préservation est tout à fait essentielle.** La configuration très plane du fond de vallée, avec des rives se redressant rapidement, fait que l'extension de la crue décennale et de la crue centennale sont peu différente. Il n'a pas paru nécessaire de les cartographier de façon distincte.

EVOLUTION DU NIVEAU DES CRUES

On observe un enfoncement du lit de la plupart des rivières en Bourgogne dès que les ouvrages ne bloquent pas l'évolution spontanée. Cette évolution est probablement liée à la simplification du tracé des rivières pratiquée depuis 200 ans. Cet enfoncement n'améliore pas de façon sensible la capacité d'écoulement avant débordement.

L'absence d'entretien de la végétation des berges se traduit par un ralentissement de l'onde de crue, et l'augmentation du débordement à débit égal. L'entretien de la rivière est donc un axe fort de l'amélioration des écoulements, d'autant qu'il réduit -sans le supprimer- le risque de formation d'embacles sur les piles de ponts, les vannages... par accumulation d'arbres emportés par le courant. Cet aspect d'amplification de la crue par obstruction localisée doit être pris très au sérieux : ainsi, la formation d'embâcles sur le pont et les vannages à l'entrée de Cluny est une cause réelle d'aggravation des crues à l'amont immédiat.

En résumé,

- **l'atlas est destiné à l'information des citoyens**
- **son échelle, le 1/12 250^e a une précision acceptable en zone rurale**
- **les sources utilisées, souvent anciennes, ont une qualité correcte à excellente**

Il ne faut cependant pas attendre de l'utilisation de l'atlas une précision parfaite

- **La règle générale est d'éviter de construire ou de remblayer les zones à risques.**

Dans le cas contraire, une étude hydraulique s'impose.

Légende

Cartes au 1/12500

1 cm : 125 m

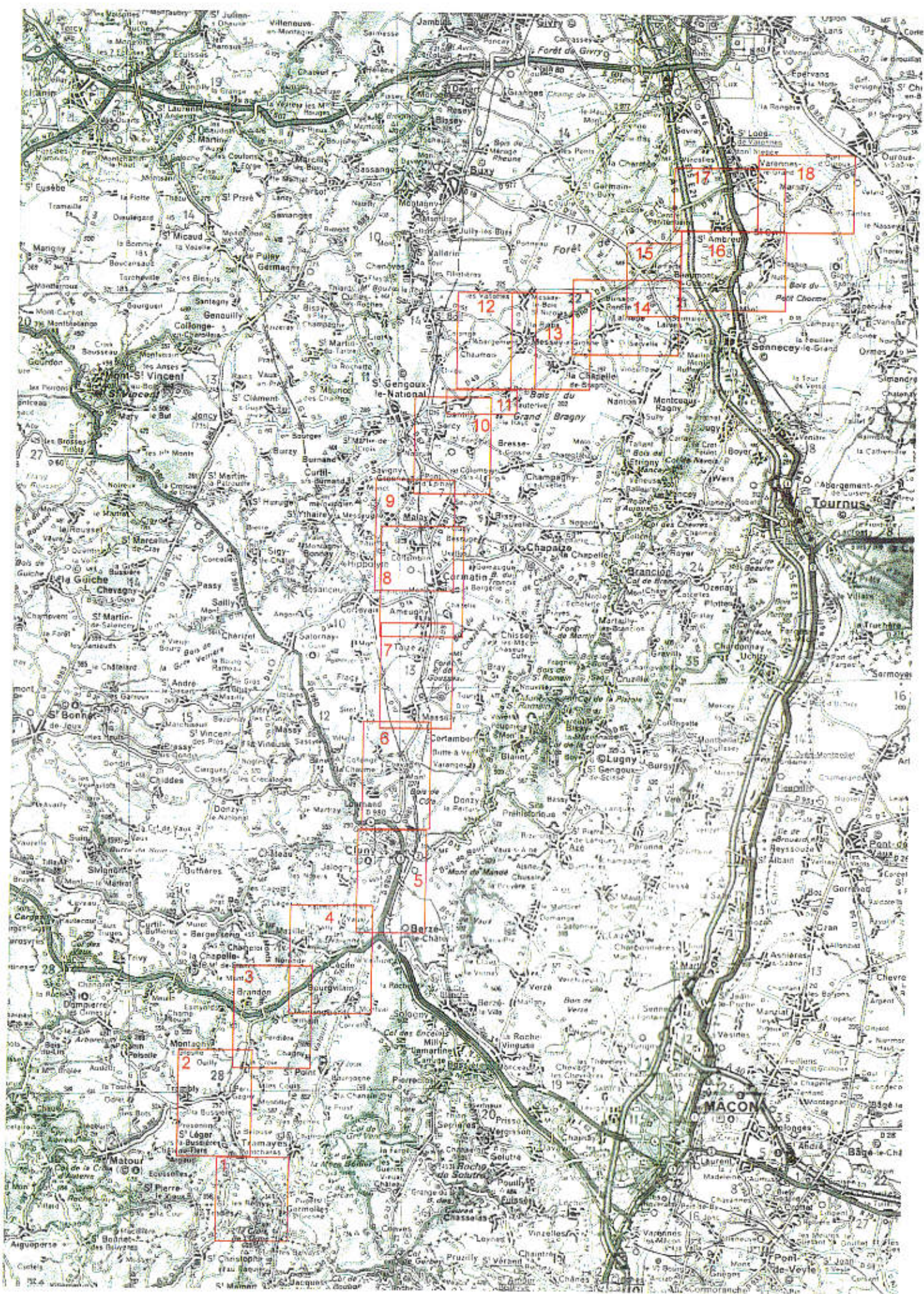
8 cm : 1 km

Limites des plus hautes eaux connues

Bibliographie

Plan du bassin versant et des zones inondables. 1987. Syndicat intercommunal d'aménagement de la Grosne. DDAF de Saône et Loire.

Travail réalisé avec le concours et grâce à l'amabilité de la DDAF de Saône et Loire, de la DDE de Saône et Loire, de la DIREN Rhône - Alpes (bureau de Dijon, SHC)



2

Extrait de la Carte n° 2928 Est
c IGN - PARIS - 1997
Autorisation N° 527004

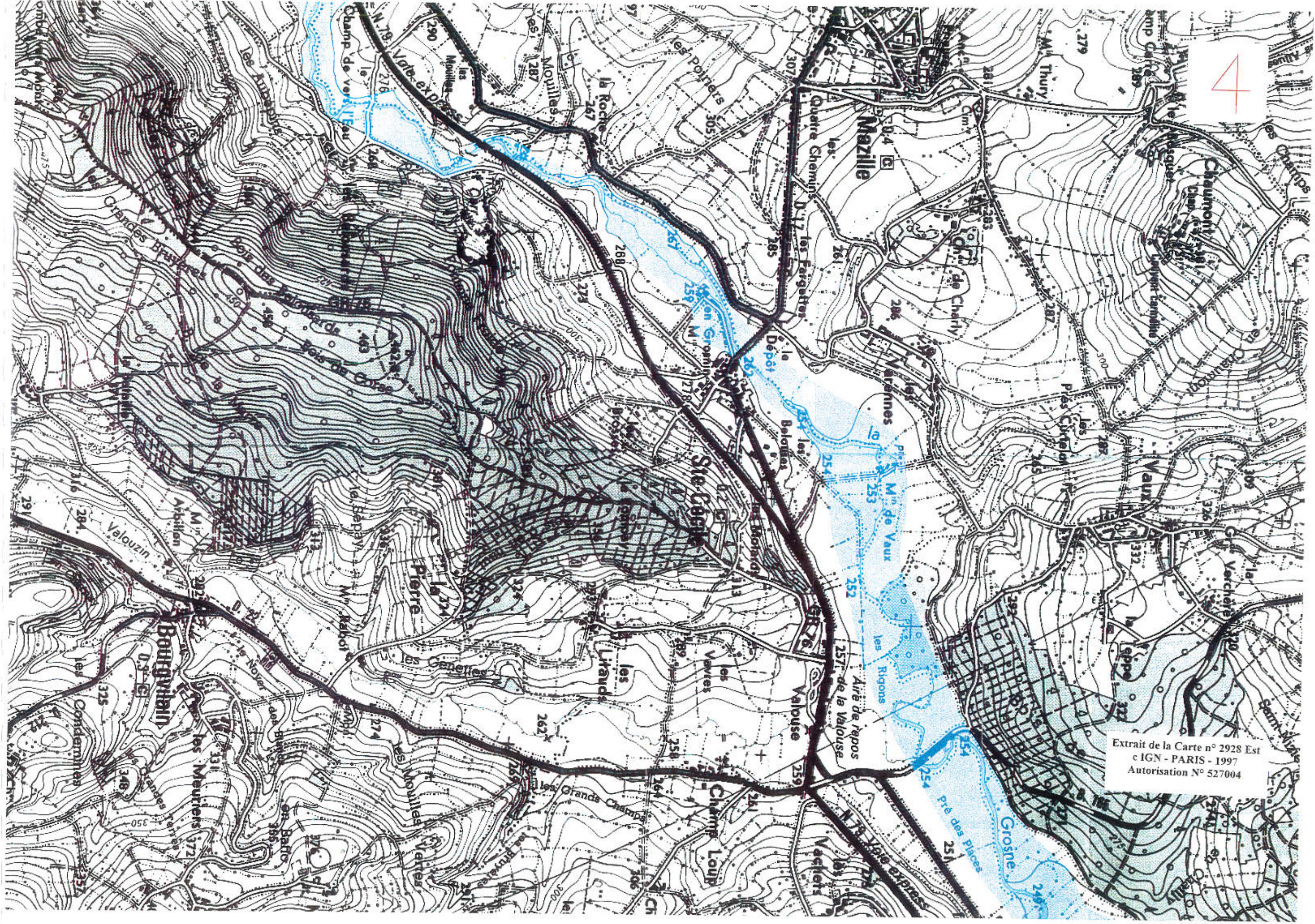


3



Extrait de la Carte n° 2928 Est
c IGN - PARIS - 1997
Autorisation N° 527004

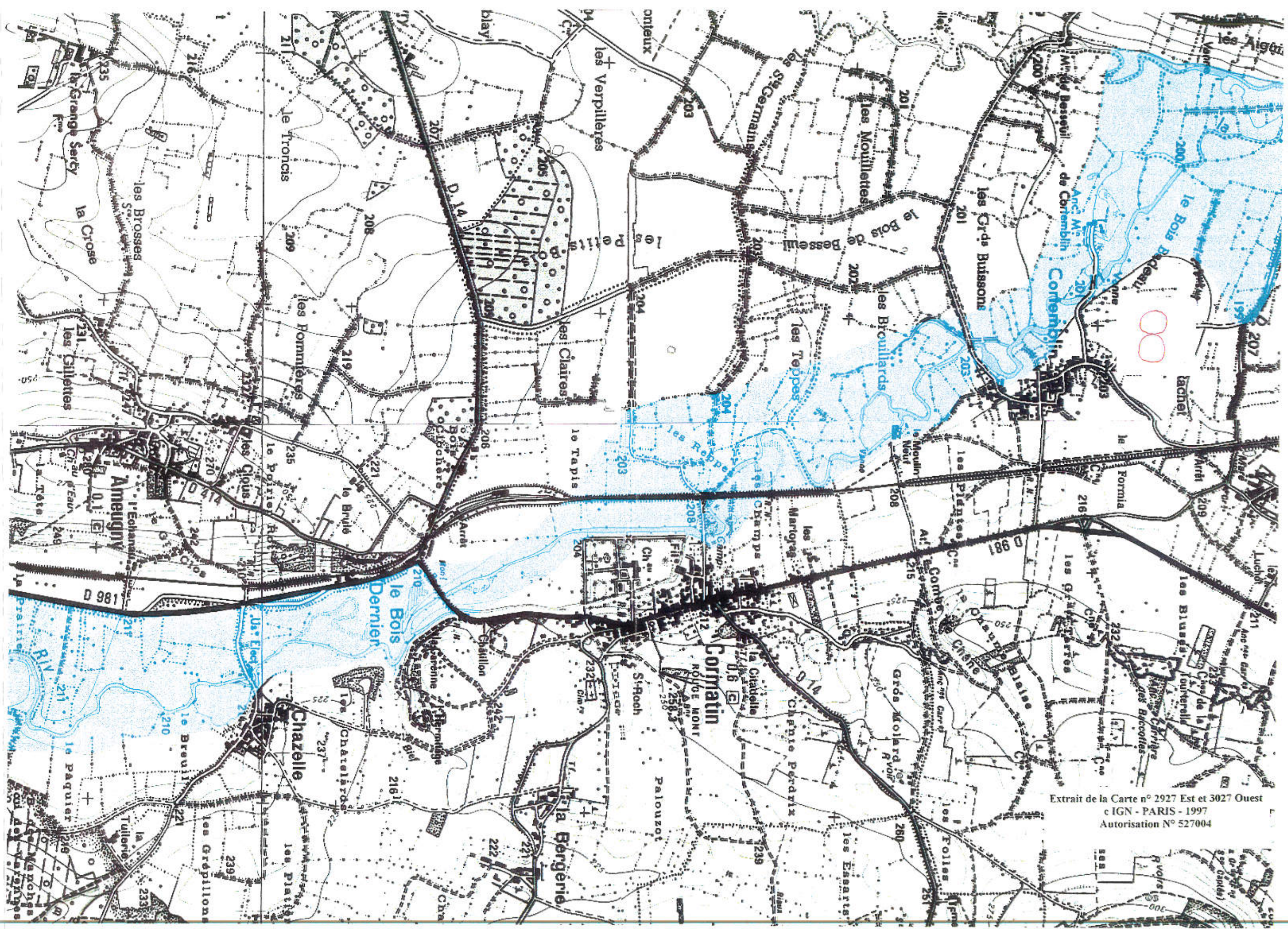
4



Extrait de la Carte n° 2928 Est
c IGN - PARIS - 1997
Autorisation N° 527004



Extrait de la Carte n° 2927 Est et 3027 Ouest
c IGN - PARIS - 1997
Autorisation N° 527004



Extrait de la Carte n° 2927 Est et 3027 Ouest
c IGN - PARIS - 1997
Autorisation N° 527004

